- **Je suis en activité lors de l'adhésion**
  - **J'adhère au contrat socle + option au 01/01/26 (avant le 30/11/2025) ou à défaut à ma date d'embauche (et au plus tard dans les 30j suivant mon embauche), sans sélection médicale**
    - Je suis couvert pour l'ensemble des garanties pour les sinistres survenus après la date d'effet de l'adhésion*
      - **Je modifie mon option (à la hausse ou à la baisse)**
        - Ma demande intervient avant le 30/11/N, l'option est modifiée en date d'effet du 01/01/N+1
        - Ma demande intervient après le 30/11/N,l'option est modifiée au 01/01/N+2
        - Ma demande fait suite à un changement de situation de famille. Je la formule dans le mois suivant ce changement, l'option prend effet au 1er du mois suivant
        - Ma demande fait suite à un changement de situation de famille. Je la formule plus d'un mois suivant ce changement, les règles habituelles de changement d'option s'appliquent
        - Je suis en arrêt de travail, je dois attendre la reprise complète d'activité pour modiifer mon option
      - **Je résilie mon option**
        - Ma demande intervient avant le 31/10/N, l'option est résiliée au 31/12/N
        - Ma demande intervient après le 31/10/N, l'option est résiliée au 31/12/N+1
  - **J'adhère au contrat socle seul au 01/01/26 ou à défaut à ma date d'embauche, sans sélection médicale**
    - Je suis couvert pour les garanties Décès / CLM / Invalidité, yc sur les sinistres antérieurs à la date d'adhésion (toutefois, sur ces sinistres , l'indemnisation sera sous déduction des prestations versées par un précédant assureur)
      - **Je souhaite souscrire à une option**
        - **Je suis en activité à la date de la demande**
          - Ma demande intervient avant le 30/11/N, l'option prend effet au 01/01/N+1
          - Ma demande intervient après le 30/11/N, l'option prend effet au 01/01/N+2
          - Ma demande fait suite à un changement de situation de famille. Je la formule dans le mois suivant ce changement, l'option prend effet au 1er du mois suivant
          - Ma demande fait suite à un changement de situation de famille. Je la formule plus d'un mois suivant ce changement, les règles habituelles de souscription d'option s'appliquent
        - **Je suis en arrêt de travail à la date de la demande**
          - A la date de ma reprise d'activité, je reviens vers VFP pour demander la souscription de mon option (sans sélection médicale)
  - **Je demande une dispense d'adhésion pour un an**
    - Je ne suis pas couvert par le contrat PSC FP
    - A la résiliation de mon contrat individuel et au plus tard au 01/01/27 (ou un an après ma date d'embauche), j'adhère automatiquent au contrat socle et peux demander à adhérer aux options selon les régles habituelles de souscription d'option

- **Je suis en congé maladie ordinaire lors de l'adhésion**
  - **Je suis couvert par un contrat prévoyance individuel**
    - Mon congé maladie ordinaire est pris en charge par mon assureur actuel (sous réserve que la garantie soit prévue au contrat), même après résiliation de mon contrat
      - **J'adhère au contrat socle au 01/01/26, sans sélection médicale**
        - Je suis couvert en cas de décès
        - Je ne pourrai demander à adhérer aux options qu'à la reprise complète de mon activité
        - Je ne perçois pas de complément de salaire pour mon congé maladie ordinaire en cours sur le contrat PSC FP
          - **Je suis reclassé en congé longue maladie**
            - Je suis couvert par le contrat PSC FP sous déduction des prestations versées par le précédent assureur (dans le cadre d'un contrat MGEFI sans couverture INDEMUO, je perçois un complément de revenu sur les primes)
          - **Je suis reclassé en congé longue durée**
            - Je ne suis pas couvert par le contrat PSC FP
          - **Je suis mis en retraite pour raison de santé**
            - Je suis couvert par le contrat PSC FP sous déduction des prestations versées par le précédent assureur (pas de couverture prévue par le contrat PREMUO de la MGEFI sauf pour de la 3ème catégorie d'invalidité)
          - **Je reprend mon activité**
            - Je peux souscrire une option, sans sélection médicale. Si ma demande intervient avant le 30/11/N, l'option prendra effet au 01/01/N+1, sinon au 01/01/N+2
            - En cas de rechute, je ne suis pas couvert sur la garantie CMO même si j'ai souscrit l'option entre ma reprise et la rechute
      - **Je demande une dispense d'adhésion**
        - Je ne suis pas couvert par le contrat PSC FP (pas de garantie en cas de reclassement en CLM ou en cas de mise en retraite pour invalidité)
        - A la résiliation de mon contrat individuel et au plus tard au 01/01/27 (ou un an après ma date d'embauche), j'adhère automatiquement au contrat socle
  - **Je ne suis pas couvert par un contrat prévoyance individuel**
    - **J'adhère au contrat socle au 01/01/26, sans sélection médicale**
      - Je suis couvert en cas de décès
      - Je ne pourrai demander à adhérer aux options qu'à la reprise complète de mon activité
      - Je ne perçois pas de complément de salaire pour mon congé maladie ordinaire en cours
        - **Je suis reclassé en congé longue maladie**
          - Je suis couvert par le contrat PSC FP
        - **Je suis reclassé en congé longue durée**
          - Je ne suis pas couvert par le contrat PSC FP
        - **Je suis mis en retraite pour raison de santé**
          - Je suis couvert par le contrat PSC FP
        - **Je reprend mon activité**
          - Je peux souscrire une option, sans sélection médicale. Si ma demande intervient avant le 30/11/N, l'option prendra effet au 01/01/N+1, sinon au 01/01/N+2
          - En cas de rechute, je ne suis pas couvert sur la garantie CMO même si j'ai souscrit l'option entre ma reprise et la rechute

- **Je suis en congé longue maladie lors de l'adhésion**
  - **Je suis couvert par un contrat prévoyance individuel**
    - Mon congé longue maladie est pris en charge par mon assureur actuel (sous réserve que la garantie soit prévue au contrat), même après résiliation de mon contrat
      - **J'adhère au contrat socle au 01/01/26, sans sélection médicale**
        - Je suis couvert en cas de décès
        - Je ne pourrai demander à adhérer aux options qu'à la reprise complète de mon activité
        - Je peux percevoir un complément de salaire pour mon congé longue maladie en cours sous déduction des prestations versées par le précédent assureur
          - **Je suis reclassé en congé longue durée**
            - Je ne perçois pas de complément de revenu car l'option n'est pas souscrite
          - **Je suis mis en retraite pour raison de santé**
            - Je suis couvert par le contrat PSC FP sous déduction des prestations versées par le précédent assureur (pas de couverture prévue par le contrat PREMUO de la MGEFI sauf pour de la 3ème catégorie d'invalidité)
          - **Je reprend mon activité**
            - Je peux souscrire une option, sans sélection médicale. Si ma demande intervient avant le 30/11/N, l'option prendra effet au 01/01/N+1, sinon au 01/01/N+2
            - En cas de rechute, je ne suis pas couvert sur la garantie CMO / CLD même si j'ai souscrit l'option entre ma reprise et la rechute
      - **Je demande une dispense d'adhésion**
        - Je ne suis pas couvert par le contrat PSC FP
        - A la résiliation de mon contrat individuel et au plus tard au 01/01/27 (ou un an après ma date d'embauche), j'adhère au contrat socle
  - **Je ne suis pas couvert par un contrat prévoyance individuel**
    - **J'adhère au contrat socle au 01/01/26, sans sélection médicale**
      - Je suis couvert en cas de décès
      - Je ne pourrai demander à adhérer aux options qu'à la reprise complète de mon activité
      - Je perçois un complément de salaire pour mon congé longue maladie en cours au titre du contrat PSC FP
        - **Je suis reclassé en congé longue durée**
          - Je ne perçois pas de complément de revenu car l'option n'est pas souscrite
        - **Je suis mis en retraite pour raison de santé**
          - Je suis couvert par le contrat PSC FP
        - **Je reprend mon activité**
          - Je peux souscrire une option, sans sélection médicale. Si ma demande intervient avant le 30/11/N, l'option prendra effet au 01/01/N+1, sinon au 01/01/N+2
          - En cas de rechute, je ne suis pas couvert sur la garantie CMO / CLD même si j'ai souscrit l'option entre ma reprise et la rechute

- **Je suis en congé longue durée lors de l'adhésion**
  - **Je suis couvert par un contrat prévoyance individuel**
    - Mon congé longue durée est pris en charge par mon assureur actuel (sous réserve que la garantie soit prévue au contrat), même après résiliation de mon contrat
      - **J'adhère au contrat socle au 01/01/26, sans sélection médicale**
        - Je suis couvert en cas de décès
        - Je ne pourrai demander à adhérer aux options qu'à la reprise complète de mon activité
        - Je ne perçois pas de complément de salaire pour mon congé longue durée en cours car l'option n'est pas souscrite
          - **Je suis mis en retraite pour raison de santé**
            - Je suis couvert par le contrat PSC FP sous déduction des prestations versées par le précédent assureur (pas de couverture prévue par le contrat PREMUO de la MGEFI sauf pour de la 3ème catégorie d'invalidité)
          - **Je reprend mon activité**
            - Je peux souscrire une option, sans sélection médicale. Si ma demande intervient avant le 30/11/N, l'option prendra effet au 01/01/N+1, sinon au 01/01/N+2
            - En cas de rechute, je ne suis pas couvert sur la garantie CMO / CLD même si j'ai souscrit l'option entre ma reprise et la rechute
      - **Je demande une dispense d'adhésion**
        - Je ne suis pas couvert par le contrat PSC FP
        - A la résiliation de mon contrat individuel et au plus tard au 01/01/27 (ou un an après ma date d'embauche), j'adhère au contrat socle
  - **Je ne suis pas couvert par un contrat prévoyance individuel**
    - **J'adhère au contrat socle au 01/01/26, sans sélection médicale**
      - Je suis couvert en cas de décès
      - Je ne pourrai demander à adhérer aux options qu'à la reprise complète de mon activité
      - Je ne perçois pas de complément de salaire pour mon congé longue durée en cours au titre du contrat PSC FP car l'option n'est pas souscrite
        - **Je suis mis en retraite pour raison de santé**
          - Je suis couvert par le contrat PSC FP
        - **Je reprend mon activité**
          - Je peux souscrire une option, sans sélection médicale. Si ma demande intervient avant le 30/11/N, l'option prendra effet au 01/01/N+1, sinon au 01/01/N+2
          - En cas de rechute, je ne suis pas couvert sur la garantie CMO / CLD même si j'ai souscrit l'option entre ma reprise et la rechute

- **Je suis en retraité pour raison de santé**
  - Je ne peux pas souscrire le contrat PSC FP car je ne fais plus partie des effectifs des MEF

Cas particuliers

Si ma situation évolue entre la date d'envoi du mail d'affiliation et le 30/11, je peux faire évoluer mon adhésion (ex : je suis en AT du 15/09 au 30/09, je peux faire ma demande d'adhésion aux options au 15/10)

* Le contrat socle couvre l'ensemble des sinistres quelquesoit leur date d'effet (pour les garanties prévues au contrat) , les options ne couvrent que les sinistres survenus postérieurement à la date d'effet de l'adhésion de l'option